



Bac S2TMD Musique Danse

Rentrée 2025-2026

RÉSEAU DES CONSERVATOIRES

ARCUEIL | ATHIS-MONS | CACHAN | FRESNES | GENTILLY |
JUVISY-SUR-ORGE | LE KREMLIN-BICÊTRE | L'HAY-LES-ROSES |
SAVIGNY-SUR-ORGE | VILLEJUIF | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES |
VIRY-CHATILLON



Agir pour et avec vous

POUR qui ?

La série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse s'adresse aux élèves motivés, qui envisagent de s'orienter vers les nombreux métiers de la création artistique, du spectacle vivant, ou encore de la gestion et de la médiation culturelles. Pour la musique et la danse, cela suppose qu'ils soient déjà engagés dans un parcours de formation artistique exigeant.

QUELLES compétences ?

Les enseignements de spécialité de la série S2TMD permettent aux élèves d'approfondir leurs compétences artistiques, qu'il s'agisse des techniques de leur art ou de sa culture. En classe de 1ère, un enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant permet aux élèves de découvrir les réalités du monde professionnel auquel ils aspirent. En complément de ces spécialités, les enseignements généraux de tronc commun garantissent une formation générale solide et équilibrée permettant d'envisager sereinement un large spectre d'études post baccalauréat.

QUELLES spécificités ?

De la seconde à la terminale, des aménagements d'emploi du temps permettent aux élèves suivant cette filière de concilier formation scolaire et formation artistique dans de bonnes conditions (mise à disposition de matériel et de salles).

Ces aménagements favorisent ainsi un travail technique et artistique soutenu, que ce soit dans le cadre des enseignements spécifiques à cette filière ou bien dans celui de compléments de formation suivis au conservatoire.

COMMENT candidater ?

Les parents des élèves de 3ème ou de 2de remplissent une fiche de candidature disponible à l'accueil des conservatoires ou du lycée JB Corot. Celle-ci est également téléchargeable sur les sites internet des établissements partenaires. Elle est à retourner, complétée, au lycée JB Corot selon le calendrier défini sur cette fiche.

Une commission de sélection des dossiers se réunit au lycée, et les résultats sont ensuite communiqués aux familles.

QUELS enseignements ?

Les cours de musique ou de danse sont dispensés par une équipe pédagogique associant professeurs du lycée et du conservatoire.

Tenant compte des spécificités de chaque art, les enseignements de spécialité associent les travaux techniques, les situations de pratique individuelle et collective, l'analyse chorégraphique ou musicale, l'histoire de l'art étudiée en lien avec les autres arts, les démarches de création, improvisation, composition.

Les élèves s'engagent dans des projets communs mêlant la musique et la danse, questionnant le rapport de l'art à la société, au langage, à l'esthétique.

En danse, les esthétiques classique et contemporaine sont enseignées, avec une ouverture sur d'autres styles (jazz, hip-hop).

En musique, les esthétiques classique, jazz et musiques actuelles sont représentées, avec une ouverture sur les musiques du monde ; une filière voix et une filière son (production et composition numériques) sont également proposées.



QUELLE RÉPARTITION par matière ?

	Classe de seconde	Filière S2TMD	
	Option Culture et Pratique artistique	Classe de première	Classe de terminale
Mathématiques	4h	3h	3h
Français/philosophie	4h	3h de français	2h de philo
Langues vivantes	5h30	4h	4h
Histoire-géographie	4h	1h30	1h30
Éducation physique et sportive	2h	2h	2h
Enseignement moral et civique	0,5h	0,5h	0,5h
Physique-chimie	1h30		
Sciences et vie de la terre	1h30		
Sciences économiques et sociales	1h30		
Sciences numériques et technologiques	1h30		
Économie, droit et environnement du spectacle vivant	-	3h	-
Enseignement de pratique artistique (musique,danse)*	De 7h à 8h30	De 8h30 à 10h30	De 11h à 12h
Culture et sciences de la musique et de la danse*			

* heures partagées par le lycée et les conservatoires

INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE

L'admission en S2TMD s'accompagne obligatoirement d'une inscription dans le réseau des Conservatoires du Grand-Orly Seine Bièvre (12 sites). Celle-ci doit se faire à partir de juin 2025. Les candidats reçus s'engagent à s'acquitter des droits d'inscription et de scolarité.



Contacts

Corinne Chevauché

07 71 05 18 71

corinne.chevauche@grandorlyseinebievre.fr

Nathalie Fatus

01 69 44 02 00 / 06 20 42 83 58

nathalie.fatus@grandorlyseinebievre.fr

**LYCÉE JEAN-BAPTISTE COROT DE L'ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

9, Place Davout 91600 Savigny-sur-Orge

01 69 44 55 66

Scolarité : contact.lyceecorot@ac-versailles.fr

Proviseur : Thierry Campenon

Calendrier 2025-2026

- > **À partir de février 2025 :** retrait des dossiers de candidature sur les sites du lycée et du réseau des Conservatoires du Grand-Orly Seine Bièvre
- > **12 mai 2025,** date limite de retour des dossiers au secrétariat de scolarité du lycée Corot (ou par mail : contact.lyceecorot@ac-versailles.fr)
- > **Courant juin 2025 :** résultats d'admission.

Les conservatoires du réseau sont des équipements de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

grandorlyseinebievre.fr

